Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 octobre 2026, celui-ci a adopté, la résolution numéro 26-10-194, autorisant un projet intégré résidentiel sur le lot 1 714 281 du cadastre du Québec au 34, chemin de la Grande-Ligne.

La municipalité régionale de comté de Rouville a délivré un certificat de conformité à l'égard de cette résolution le 23 octobre 2026.

Cette résolution est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 23 octobre 2026 et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 5, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir aux heures normales d'ouverture.

Les personnes intéressées peuvent également appeler au Service de l'urbanisme au numéro (450) 460-7838, poste 226 pour toute question ou information supplémentaire sur cette résolution.

DONNÉ À Sainte-Angèle-de-Monnoir, ce 26e jour d'octobre 2026.

(Original signé)_____
Pierrette Gendron, DMA
Directrice générale et
greffière-trésorière